

AFFELNET 2015

Affectation ELèves par le NET en seconde Générale et Technologique

1) Barème et lissage (pour la voie générale et technologique) :

600 points max pour les notes

BONUS

+ 600 points pour le district de proximité (4 districts à Paris :
Sud, Ouest, Nord et Est, en forme de parts de camembert)
+ 300 points pour les boursiers

Compte tenu de l'importance accordée au district, lorsqu'il y a plus de demandes que de places dans un lycée, la priorité est, de fait, accordée aux élèves domiciliés dans le district.

Les notes prises en compte sont les notes des 11 matières figurant sur les bulletins scolaires de 3^{ème} (notes de contrôle continu)
Ce sont les moyennes des notes des trois trimestres. Avant chacun des 3 conseils de classe, les professeurs saisissent leurs notes dans le logiciel NOTANET, interne à chaque établissement scolaire et l'administration du collège les transfère dans le logiciel AFFELNET, Affectation en 2^{nde} pour les collégiens de 3^{ème}

NB : Les notes du Brevet de juin ne comptent pas car elles arrivent après l'affectation en 2^{nde} (le jour même de la dernière épreuve du DNB).

1 FRANCAIS 2 MATHÉMATIQUES 3 LANGUE VIVANTE 1 4 TECHNOLOGIE 5 SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE 6 PHYSIQUE-CHIMIE	7 ARTS PLASTIQUES 8 EDUCATION MUSICALE 9 LANGUE VIVANTE 2 10 EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE 11 HISTOIRE ET GEOGRAPHIE
--	--

Les parents rempliront dans un premier temps (mois de mai) une fiche de vœux comportant obligatoirement six établissements.
La fiche de vœux récapitulative sera retournée aux parents, imprimée, une fois que le collège aura rentré les choix des familles dans le logiciel.
Cette fiche récapitulative ne comportera pas les notes. Elle devra être relue attentivement par les familles et retournée signée.

Les notes des élèves font l'objet d'un traitement statistique = lissage

Le lissage est effectué, matière par matière, pour l'ensemble des élèves parisiens en même temps.
Pour chaque matière, une nouvelle « note » LISSÉE, qui tient compte de la moyenne académique des notes et de leur dispersion autour de cette moyenne, est calculée et attribuée à chaque élève.

Pour chaque matière, la « note » lissée s'obtient de la manière suivante :

[(note de l'élève – moyenne des notes de tous les élèves de Paris) divisé par l'écart type + 10] x 10

Ensuite, on fait pour chaque élève la somme de toutes ses « notes » lissées (11 notes).

La « note » définitive, avec 2 décimales, est obtenue en multipliant cette somme par un coefficient de pondération (600 / somme maximale)
L'élève qui a la somme maximale à Paris obtient **600 points**, les autres : un nombre de points inférieur à 600 suivant leur classement.

2) Fonctionnement du logiciel d'affectation

- ✓ **Un vœu = un établissement**
- ✓ **8 vœux obligatoires** et aucune révision possible dès qu'un vœu est obtenu parmi ses 8 vœux de départ.
- ✓ **Les enseignements d'exploration ainsi que les options ne seront pas pris en compte** par Affelnet.
- ✓ Le logiciel optimise la satisfaction des élèves pour que **chaque élève ait son meilleur vœu** en fonction de son barème.
- ✓ Un élève peut obtenir le lycée A qui est son dernier vœu s'il a un meilleur barème qu'un élève B qui classe le lycée A en premier vœu.

C'est l'adresse du domicile des parents qui sert de critère pour l'affectation et non le collège (les parents séparés choisissent l'adresse qui sera celle de leur enfant)

Exceptions :

- 1) Voie professionnelle : il n'y a plus de district, tout élève, parisien ou non, peut postuler dans l'établissement de son choix.
- 2) Elèves prioritaires :
 - Sections internationales
 - Classes à horaires aménagés
 - Formation aux techniques de la musique et de la danse
 - Métiers d'art
 - Lycées Louis Le Grand et Henri IV : dossiers de pré-avis pédagogique à retirer sur sites web et envoyer avant le 7 avril 2012.
 - Elèves Handicapés
 - Enfants malades qui doivent être scolarisés à proximité de leur domicile

Pour ces exceptions, il y a une commission préalable, dite manuelle, au traitement informatique.

3) Recommandations (liste bien entendu non exhaustive) :

- ✓ **Remplir complètement la fiche avec huit établissements** pour éviter que l'ordinateur ne vous propose un lycée hors vœux dans lequel des places sont toujours disponibles (*le moins demandé*).
- ✓ Nous vous conseillons de mettre en 1^{er} le lycée de **ses rêves** et ensuite des lycées plus **adaptés à votre niveau scolaire**. Car selon la loi de l'offre et de la demande, certains établissements sont extrêmement sollicités et difficiles à obtenir. En conséquence, prévoir des lycées moins prestigieux, toujours dans l'idée de favoriser les chances d'une affectation choisie et non subie. Et de mettre en 6^{ème} position, un **vœu de sauvegarde** est très fortement conseillé.
- ✓ En discuter avec le professeur principal de la classe de l'enfant.
- ✓ Nous vous conseillons d'éviter de choisir **un établissement hors district** compte tenu du renforcement des 600 points attribués à son district de proximité : pour les lycées très demandés, vos chances sont minces voire nulles. Mais des vœux moins ambitieux, bien que hors district, peuvent très bien être acceptés.
- ✓ **Hiérarchiser les vœux** : Si un élève a mis en position 6 un lycée et qu'il peut être affecté dans le lycée positionné en 3 alors c'est ce dernier qui sera retenu. Précision : les 8 vœux seront traités en même temps.

4) Après Affelnet

- ✓ Après le 2nd tour, les familles dont les élèves ne seraient pas affectés devront se déplacer au Rectorat avant la fermeture mi-juillet et prévenir également leur conseil local.
- ✓ Si l'affectation vous paraît incompréhensible, nous vous conseillons de contacter rapidement votre conseil local qui sera en relation avec le CDPE pour centraliser tous les dysfonctionnements et intervenir auprès du rectorat.

Inscription dans le lycée d'affectation

Après la notification de l'affectation, l'inscription dans le lycée doit être faite dans un délai de 72h

5) Calendrier du rectorat de Paris :

- ✓ *En avril 2015 : Information / communication par l'académie sur le déroulement de la procédure et sur les critères d'affectation à l'attention des principaux de collège, des professeurs principaux, des parents d'élèves*
- ✓ *Le mois de mai 2015 : Formulation de 8 vœux par les parents et élèves, enregistrés pas les principaux de collège dans le système informatique Affelnet. La fiche de vœux récapitulative sera retournée aux parents, imprimée, une fois que le collège aura rentré les choix des familles dans le logiciel. Elle devra être relue attentivement par les familles et retournée signée.*
- ✓ *12 juin 2015: Notification à la famille de la décision d'orientation du chef d'établissement*
- ✓ **vendredi 19 juin 2015** : commissions d'appel des troisièmes
- ✓ *En juin 2015 : 1er tour "manuel" pour les recrutements particuliers (voir ci-dessus)*
- ✓ **Vendredi 26/06/2015 : 1er tour d'AFFELNET** : Résultat de l'affectation à l'issue de la dernière épreuve du DNB (Brevet des collèges)
- ✓ *Chaque élève reçoit son avis d'affectation à la fin de la dernière épreuve écrite du Diplôme national du brevet*
- ✓ *Du lundi 29 juin au mardi 30 juin 14h00 : inscription au 2nd tour informatisé pour les élèves non affectés au 1er tour, sur la base de nouveaux vœux formulés pour des lycées où il y a des places vacantes après le 1er tour*
- ✓ *Vendredi 03/07/2015 en fin d'après-midi: Les familles sont informées des résultats du 2e tour d'AFFELNET.*
- ✓ *Les élèves emménageant pendant l'été seront affectés par la commission d'affectation fin août.*

Les recrutements particuliers : ces demandes spécifiques (Classes à horaires aménagés, Sections internationales, etc) doivent être mises en premier. Si l'élève n'est pas accepté dans ce 1er choix, alors la procédure d'affectation suivra son cours sur les 5 autres vœux. Si leur demande est acceptée, les élèves sortent d'Affelnet.

- *Les lycées Louis Le Grand et Henri IV : si après étude de son dossier par chaque commission et après harmonisation entre LLG et H4, votre enfant reçoit sa lettre d'approbation : « vous pouvez inscrire cet établissement en premier choix de la fiche Affelnet » (sans garantie d'affectation car seule la procédure manuelle Affelnet décide au vue de l'ensemble des demandes).*
- *Le Lycée Pierre-Gilles de Gennes – ENCPB est rattaché à la procédure Affelnet ; les classes de 2^{nde} s'adressent à tous les élèves admis en « seconde générale et technologique » dans les trois académies de Paris, Créteil et Versailles. Mais elles supposent, pour les collégiens de ces deux dernières académies, un projet sur les enseignements scientifiques en laboratoire (double option), même si, à l'issue de leur classe de seconde, leur orientation reste ouverte sur toutes les filières de première (1^{ère} S entre autres)*

Les Enseignements d'Exploration pour chaque lycée à la rentrée de septembre 2015 sont consultables sur le site internet de l'académie, chaque établissement choisissant ses propres enseignements, en fonction de ses possibilités (professeurs affectés au lycée, matériel présent dans l'établissement).

Une plaquette réalisée par l'académie de Paris est distribuée aux parents et une information identique sera disponible sur le site de l'académie.